

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1332-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 7 octobre 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1332-2024 modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats afin d'y inclure des autorisations à des fins immobilières et à des fins de renouvellement de certaines ententes ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 11 octobre 2024.

La cheffe de la division contentieux civil et pénal,

M<sup>e</sup> Andrée-Anne Benjamin

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 11 octobre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 11 octobre 2024.

La cheffe de la division contentieux civil et pénal,

M<sup>e</sup> Andrée-Anne Benjamin